

CHARTRE DE SECURITE SANITAIRE

OCTOBRE 2020





FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
dans le pli de ton
coude ou dans un
mouchoir, et loin
de tes amis.

3

Utilise
un mouchoir
en papier
pour
te moucher
et jette-le
à la poubelle.



4

Pour se saluer,
pas de câlins,
pas de bisous,
pas même
de poignées
de main.



5

Respecte
une distance
de 1 mètre
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.



6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).



Si tu es malade, reste à la maison.



Toute personne présente dans le gymnase s'engage à respecter cette charte de sécurité sanitaire.

Tout manquement à cette charte de sécurité sanitaire entraînera une impossibilité d'accès au gymnase.

- Toute entrée dans le gymnase devra se faire masquée pour les personnes âgées de 11ans et plus. Le masque de protection ne pouvant être retiré qu'une fois l'activité commencée.
- Chaque personne présente dans le gymnase sera répertoriée dans un registre de présence tenu par l'éducateur sportif.
- Accès à l'activité : les enfants présentant des symptômes d'infection ne sont pas autorisés à participer à l'activité

Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin traitant et suivre ses instructions. Le groupe auquel ils appartiennent doit immédiatement être informé.

- Circulation dans le gymnase : la circulation dans le gymnase se fait selon un circuit précis. L'entrée et la sortie sont bien distinctes pour éviter tout croisement. Seuls les enfants peuvent pénétrer dans le gymnase. Les parents doivent attendre à l'extérieur du gymnase pour déposer ou récupérer leur enfant. L'entrée se fait par la porte principale et la sortie par le portail blanc situé sur la droite du gymnase.
- Utilisation du matériel : Chaque pratiquant ne doit pas amener du matériel provenant de l'extérieur. Il doit impérativement prévoir une paire de chaussure de rechange et une bouteille d'eau.
- Accès aux sanitaires autorisé. 1 seule personne à la fois. Les sanitaires sont désinfectés après chaque utilisation.



Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade

J'accède à un test SANS prescription médicale



Je dois aller me faire tester **immédiatement** si je vis avec la personne contaminée, sinon **7 jours après le dernier contact** avec la personne malade



Je m'isole chez moi (masques, surveillance)



L'Assurance Maladie ou mon médecin m'indiquent le laboratoire le plus proche



Je suis **automatiquement inscrit pour le test**

Jour J



Je me présente au lieu d'examen avec ma carte Vitale et je porte un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19



Mon test est positif
Je suis porteur du COVID-19



Mon test est négatif
Je ne suis pas porteur du COVID-19



Isolement strict et masque :
je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète ou celle de toutes les personnes de mon foyer



L'Assurance Maladie me rappelle pour me donner les recommandations à suivre



Mon test COVID-19 est positif

Jour J



Le résultat de mon test est positif
Je suis atteint du COVID-19



Je m'isole à mon domicile
Je porte un masque en présence
d'autres personnes



Je surveille mon état de santé
et l'apparition de symptômes
(prise de température quotidienne)



Si j'ai des difficultés à respirer,
j'appelle immédiatement
le 15 (ou le 114)

J +1



Je suis contacté pour identifier les personnes
que j'ai pu contaminer (« personnes contact »)

1. Par mon médecin
Personnes-contacts
familiales

2. Par l'Assurance Maladie
Autres personnes-contacts

Je m'isole jusqu'à la guérison



Je suis guéri,
je sors de mon isolement,
je porte un masque



MAIRIE DE SAINT-LYS

-

1 place nationale - BP 39
31770 SAINT-LYS

Tél. +33 (0)5 62 14 71 71
Fax: +33 (0)5 61 91 63 02
mairie@ville-saint-lys.fr

www.ville-saint-lys.fr